



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/042

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située en Parc des Marais, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5627 et en vue de l'implantation d'une activité de stationnement de châssis et tracteurs routiers.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société **KFS LOGISTICS**, ayant son siège social 32 rue d'Aigremont – 78300 POISSY, SIREN n°533 619 227 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société KFS LOGISTICS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-041 portant sur la dépendance susvisée le 7 novembre 2025.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain aménagé d'une surface de 2 925 m².

Durée de la convention : 7 ans environ à compter du 3 mars 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-041 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.